



Collectif des Associations et Mouvements de Jeunes du  
Tchad (CAMOJET)



## RAPPORT SUR LA SITUATION DE LA JEUNESSE AU TCHAD / 2016



# *Agir pour la jeunesse*

Adresse : Siege National Bv. des SAO, Quartier Moursal, 6<sup>e</sup> Arrondissement, Folio : 2278/2006,  
Téléphone : (235)66 26 96 26/66 27 73 54, Email : [camojet@hotmail.fr](mailto:camojet@hotmail.fr),

# SOMMAIRE

I- SIGLES ET ABREVIATIONS.....	P2
II- INTRODUCTION.....	P4
III- PRESENTATION DU CAMOJET.....	P6
IV- SITUATION EDUCATIVE, SANITAIRE ET SOCIO-CULTURELLE DE LA JEUNESSE.....	P9
V- JEUNESSE, CHOMAGE ET PRECARITE DE L'EMPLOI.....	P13
VI- PHENOMENE DE RADICALISATION ET DE L'EXTREMISME VIOLENT EN MILIEU JEUNES.....	P17
VII- ENGAGEMENT CITOYEN DES JEUNES, DROITS POLITIQUES ET REPRESSION POLICIERE.....	P20
VIII- RECOMMANDATIONS.....	P31

## I- SIGLES ET ABREVIATIONS

AIJ : Année Internationale de la Jeunesse

BAD : Banque Africaine de Développement

CAMOJET : Collectif des Associations et Mouvements des Jeunes du Tchad

CENI : Commission Electorale Nationale Indépendante

CNCDH : Commission Nationale Consultative de Droits de l'Homme

CNDP : Cadre National de Dialogue Politique

CNCJ : Conseil National Consultatif des Jeunes

CONFESJES : Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports de la Francophonie

CMJRC : Coalition des Mouvements des Jeunes Contre la Révision de la Constitution

CNS : Conférence Nationale Souveraine

DIJ : Décennie Internationale de la Jeunesse

EPT : Education Pour Tous

FIDH : Fédération Internationale de Droits de l'Homme

FIJ : Fonds d'Insertion des Jeunes

FONAJ : Fonds National d'Appui à la Jeunesse

FONAT : Fonds National d'Appui aux Artistes

FNDS : Fonds National de Développement de Sport

FSPT : Fédération des Services Publics du Tchad

IST/VIH/SIDA : Infection Sexuellement Transmissible et le VIH/SIDA

IVLP : International Visitor Leadership Program

G5 Sahel : Groupe des Cinq (5) Pays du Sahel

MPJ : Mouvement Panafricain de la Jeunesse

OIF : Organisation Internationale de la Francophonie

OIT : Organisation Internationale du Travail

ONAPE : Office National de Promotion de l'Emploi

ONASA : Office National de Sécurité Alimentaire

ONDR : Office National du Développement Rural

ONG : Organisation Non Gouvernementale

PADIAT : Projet d'Appui au Développement Intégral de l'Agriculture au Tchad

PAMJ : Plan d'Action Mondial de la Jeunesse

PFJ : Parlement Francophone des Jeunes

PIPA : Programme d'Invitation des Personnalités d'Avenir

RDC : République Démocratique du Congo

RGPH2 : Recensement General de la Population et de l'Habitat

UA : Union Africaine

## I- INTRODUCTION

Le Tchad est un pays d'Afrique centrale avec une population estimée à près de 15 millions d'habitants, dont la majorité est constituée des jeunes, représentant plus de la moitié de la population nationale, selon les données du deuxième Recensement General de la Population et de l'Habitat (RGPH2) de 2009. Il convient de dire que cette jeunesse constitue le premier pilier du développement. Ainsi, œuvrer pour sa promotion, pour son épanouissement et son instruction..., nécessite un engagement politique réel pour sa prise en compte. La jeunesse est une actrice incontournable dans toutes les politiques publiques de développement.

Les jeunes, de par leur poids démographique et leur dynamisme, constituent non seulement la force de relève, mais aussi un catalyseur et une source qu'il faut savoir mobiliser, canaliser, orienter et impliquer dans tout processus de développement et dans toute prise de décision de notre pays.

Malheureusement, cette jeunesse est aujourd'hui confrontée à de multiples problèmes, entre autres, la pauvreté, la non scolarisation, l'analphabétisme, l'exode rural, trafic des enfants, le chômage de plus en plus accru, la prostitution, la délinquance juvénile, mariage précoce, le viol des filles, phénomène des enfants de la rue etc. Ces problèmes nécessitent des réponses de plus en plus conséquentes et diversifiées d'où le présent rapport qui présentera de manière objective les maux qui minent la jeunesse tchadienne, oubliée de décideurs politiques.

Cette situation que traverse la jeunesse est aggravée par la crise économique et sociale que traverse le Tchad. Cette crise actuelle, faut-il le rappeler, est le résultat de la mauvaise gouvernance et du népotisme que nous avons dénoncés depuis des années. Les jeunes sont les plus vulnérables et les premières victimes des conséquences de cette crise, notamment à travers les grèves qui ont entraîné la fermeture des établissements scolaires, universitaires et des centres de services sociaux.

En plus de cela, l'environnement politique caractérisé par une tension permanente entre l'opposition et le pouvoir, est peu favorable pour l'expression pacifique des revendications de la jeunesse.

Et aussi, l'impunité dont jouissent certaines catégories des citoyens, amène les jeunes à se radicaliser et rompre la confiance à l'égard des institutions de l'Etat. La marche du CAMOJET du 06 Février 2016 contre le chômage des jeunes, le viol de Mlle Zouhaura et la mobilisation historique de la jeunesse est la parfaite illustration de cet état d'esprit. La mobilisation ***justice pour Zouhaura*** dont le CAMOJET est le principal acteur, aux côtés des mouvements féminins, permet de se réjouir de la capacité des Tchadiens et de la jeunesse en particulier à s'indigner et à s'unir face à l'injustice.

Les Gouvernants doivent agir pour répondre à la situation désastreuse de la jeunesse, non seulement dans l'intérêt de celle-ci, mais pour la stabilité politique et la paix sociale qui en dépendent.

### **III. PRESENTATION DU COLLECTIF DES ASSOCIATIONS ET MOUVEMENTS DE JEUNES DU TCHAD (CAMOJET)**

Pour une bonne coordination et une synergie entre les organisations de la société civile, le Collectif des Associations et Mouvement de Jeunes du Tchad (CAMOJET) a été mis sur pied en 2004 et reconnu officiellement en 2006. Il regroupe plus de 37 Associations et mouvements des jeunes légalement constituées et apolitiques, intervenant dans divers domaines du développement. La plate forme a son siège national à N'Djamena sis au quartier Moursal sur le boulevard des Sao. Le CAMOJET est dirigé par une coordination nationale, composée de 11 membres, avec un mandat de deux (2) ans renouvelables.

En effet, faut-il le rappeler, le CAMOJET est une plate forme nationale avec des points focaux dans 17 régions sur les 23 que compte le Tchad. Il intervient dans différents domaines pour apporter sa contribution : pour la recherche de la paix, la promotion de l'emploi de jeunes, la défense de droits de l'homme, la bonne gouvernance, la promotion du développement socio-économique et l'épanouissement de la jeunesse tchadienne.

Cette organisation accompagne depuis des années le processus du développement et la pérennisation des acquis démocratiques dans notre pays. C'est dans ce contexte que, nous avons participé, activement, au processus de développement et de démocratisation de notre pays.

Cependant, après une analyse du climat socio-économique précaire et ses conséquences qui sont la crise de l'emploi avec un taux de chômage très élevé, notre plate forme fournit des efforts pour l'entrepreneuriat des jeunes et l'employabilité, la prise en compte des préoccupations des jeunes par les décideurs publics.

Le CAMOJET est aussi une tribune d'expression, de plaidoyer et de participation des jeunes. C'est dans cette optique que nous nous sommes opposés à la modification de la constitution en 2005, à travers la **Coalition des Mouvements des Jeunes Contre la Révision de la Constitution (CMJRC)**. Des membres du CAMOJET ont aussi milité pour l'alternance au pouvoir grâce au **mouvement citoyen Wakith Tamma** (l'heure a sonné) pour le Changement depuis 2006. Nous avons participé aussi à l'observation des élections au Tchad et à l'étranger dans le cadre de l'OIF (comme le cas en 2006- RDC).

En sa qualité de première force sociale de la jeunesse tchadienne, le CAMOJET est activement présent sur tous les fronts de revendications estudiantines, des jeunes, sociales et politiques.

Le CAMOJET a est aussi présent depuis sa création a tous les rendez vous politiques, notamment à travers l'éducation civique et la participation des jeunes durant les processus électoraux. Les membres du CAMOJET ont participé dans les démembrements de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) et à l'observation des élections du 10 Avril 2016. Il fut la première organisation de jeunes a signé le protocole d'Accord créant le Cadre National de Dialogue Politique (CNDP). C'était notre façon de contribuer à l'apaisement du climat politique et le tenu d'un dialogue inclusif entre les acteurs politiques.

Sur le plan international, le CAMOJET a profité de ses missions à l'étranger au cours de l'année 2016, pour plaider la cause des Tchadiens en général et de la jeunesse en particulier. C'est fut le cas lors de la participation de son Coordinateur National au Paragramme IVLP du Département d'Etat américain. Ce riche séjour a permis au Coordinateur de rencontrer des officiels, des élus, des défenseurs des droits de l'Homme, les medias et des jeunes américains à

fin de les renseigner objectivement sur la situation politique et sociale du Tchad.

L'année 2016 fut aussi une autre opportunité pour le CAMOJET de prendre part au ***colloque sur la Politique de la rue, mobilisation citoyenne, violence et démocratie en Afrique***. Grâce au Programme d'Invitation des Personnalités d'Avenir du Ministère des Affaires Etrangères française, que notre Coordinateur a pu prendre part au Colloque. Ce séjour d'étude des institutions de la France, nous a aussi permis à avoir des rencontres de plus haut niveau, notamment avec S.E Jean Marc Ayrault Ministre des Affaires Etrangères , les membres de la commission affaires étrangères de l'Assemblée Nationale, de la Commission Nationale Consultative des droits de l'homme (CNCDH), la Fédération Internationale de Droits de l'Homme (FIDH), l'Amnesty International et plusieurs autres institutions, organisations et personnalités. C'est fut une très opportunité d'échange et de plaidoyer sur la situation des droits de l'homme et des libertés au Tchad.

Durant 2016, nous n'avons ménagé aucun effort pour apporter notre contribution dans le cadre du G5 Sahel pour lutter contre la radicalisation et l'engagement des jeunes dans le terrorisme. Nous avons brillé part nos participations actives aux différentes rencontres internationales et autres activités du G5 Sahel.

## IV- SITUATION EDUCATIF, SANITAIRE, SOCIO-CULTURELLE ET SPORTIVE DE LA JEUNESSE

### A- SITUATION EDUCATIF

Malgré les différentes reformes apportées au système éducatif, le Tchad n'a pu offrir à ses jeunes une éducation de qualité au service de développement du pays, bien que les effectifs scolarisés aient augmenté dans tous les cycles d'enseignements, à un rythme moyen annuel variable de 8% à 12%. Cependant, la couverture scolaire à chaque cycle reste faible et le taux d'échec aux examens demeure le plus élevé dans la sous-région.

Le système éducatif tchadien est aussi caractérisé par l'absence d'infrastructures, par un manque des enseignants qualifiés, une incohérence dans la reprise des cours et une pénurie des matériels didactiques.

Ces conditions ont gravement affecté la qualité de l'éducation:

- taux de redoublement et d'abandon élevés;
- baisse du niveau.
- violence en milieu scolaire
- l'incivisme...

La situation s'aggrave du fait de l'impact de la crise économique et sociale que connaît le pays, de la pression démographique et d'une demande d'éducation en augmentation.

Suite à des nombreux reformes que le système éducatif qu'a subies, l'on assiste de jour en jour à la dégradation du système éducatif due aux innombrables problèmes tels que :

- Inaccessibilité des écoles dans certaines zones (distance)
- La pauvreté des parents
- La réticence des parents à envoyer les enfants à l'école
- Manque de structure d'accueil
- Absence des matériels pédagogiques et d'enseignant qualifiés
- Perturbation du système par des grèves très longues et répétitives

Malgré des efforts considérables de l'Etat et ses partenaires sur le plan de la sensibilisation, le constat reste amer : l'on assiste quotidiennement à la dénaturation et, pire, à la déscolarisation des jeunes au primaire, de l'enseignement moyen au secondaire jusqu'aux enseignements supérieurs.

Faute de l'absence d'une véritable politique de l'enseignement supérieur, les étudiants tchadiens suivent les cours dans des conditions très difficiles. Les seize (16) mesures d'austérité économique prises récemment pour faire face à la crise ont impacté négativement le quotidien de l'étudiant tchadien en supprimant la bourse d'étude.

## **B- SITUATION SOCIO-SANITAIRE**

Sur ce plan l'on constate que ces dernières années, il ya de petite amélioration dans les constructions des infrastructures, la formation et le recyclage des agents de santé, le taux de prévalence du VIH/SIDA chez les jeunes s'est nettement rabaissé. Le taux de prévalence du VIH/SIDA qui était de 4.9% en 2011 est passé aujourd'hui en deca de 2.5%.

Tout de même, les faiblesses sont énormes, notre pays le Tchad fait partie des pays qui occupent le dernier rang en matière de santé de reproduction (SR) avec un taux élevé de fécondité due à une insuffisance de sensibilisation sur la santé de reproduction qui conduit à une faible utilisation des moyens de contraceptions modernes ;

Le cas de l'excision est de plus en plus récurrent avec des chiffres pharaoniques. Cela se répercute sur la santé des filles mères en causant des traumatismes et autres complications comme les fistules.

En plus de l'excision, les filles sont victimes des mariages précoces et forcés. Ceci en violation des engagements nationaux internationaux du Tchad en matière de droit de l'enfant, notamment la convention des Nations Unies sur le droit de l'enfant, la charte africaine de droit de l'enfant etc.

Les conséquences du mariage précoce sont le taux élevé de cas de fistule, de transmission des maladies sexuellement transmissibles, les phénomènes de filles-mères et l'abandon de l'école.

Le Tchad ne dispose pas (ou n'existe que de nom) une politique sanitaire adéquate, les structures sociales sont méconnues par les jeunes ; il faut aussi signaler la rareté des médecins (un médecin pour 400 habitants), la gratuité de soins reste encore un vœu pour la population Tchadienne et en particulier pour la jeunesse.

Les jeunes tchadiens sont exposés à la consommation abusive de l'alcool et des cigarettes. Pire, nous constatons une forte augmentation de la consommation des drogues et autres stupéfiants tels que le Bongo (drogue local), le tramadol,

les alcools frelatés. Cela concerne tant les jeunes des milieux urbains que ruraux, bien que le taux de consommation varie d'une région à une autre. Par exemple les jeunes des régions frontalières (Lac, Mayo Kebbi Est, Ouaddaï, Wadi-Fira, Sila et Moyen Chari) sont plus exposés que les autres régions du Tchad.

Vu toutes les insuffisances socio-sanitaires, les jeunes dans ce domaine, risquent de ne pas connaître une évolution majeure et ce secteur reste et demeure toujours un défi pour le gouvernement.

### C- SITUATION SOCIO- CULTURELLE ET SPORTIVE DES JEUNES

En dehors de Ndjamenas, la capitale, et quelques grandes villes du Tchad qui comportent les centres de loisirs tels que les bibliothèques de quartier, des centres culturels, des centres de lectures et d'animation culturelle qui existent par endroit, beaucoup des villes ne disposent pas des infrastructures de loisirs. Ceux existants, ne couvrent pas toutes les villes et les zones rurales, défavorisant ainsi les enfants de ces villes et ces zones. Il faut noter que sur le plan d'urbanisation des villes on prend très peu en compte les espaces de loisir pour l'animation et l'épanouissement des jeunes.

Ainsi, seules les villes de : Ati, Moundou, Bongor, Mongo, Abéché, N'djamena, Koumra, Amdjarass, Massakori, Pala, Léré, Sarh et Amtiman disposent des maisons de culture ou des jeunes dignes de ce nom sur les 23 régions que compte le Tchad.

Quant à la situation des artistes, malgré leurs efforts de créativité, de conscientisation et d'animation des jeunes, les autorités en charge de la culture ne fournissent pas des efforts au profit de ces derniers. Par exemple en 2015 plus de 1.68 milliard de FCFA ont été débloqués pour appuyer les activités des artistes à travers le Fond National des Appuie aux Artistes (FONAT), malheureusement sans impact, car la situation des artistes tchadiens reste à déplorer. Il faut noter que les sommes souvent annoncées comme débloquées, ne parviennent pas à destination.

La situation des artistes tchadiens démontre à quel point le Gouvernement méprise les dispositions de l'article 33 de la Constitution dispose : « **Tout Tchadien a le droit à la culture. L'Etat à le devoir de sauvegarder et de promouvoir les valeurs nationale de civilisation** ».

Signalons aussi le manque ou la rareté des manifestations culturelles ces dernières années, rendant ainsi les valeurs nationales de civilisation ; des mœurs, de traduction et de cultures en voie de disparition au détriment des cultures étrangères.

Sur le plan sportif, les jeunes sportifs rencontrent d'énormes difficultés à s'émanciper. Le Fond National de Développement du Sport (FNDS) dont le budget annuel qui s'élève à plus de 4.788 milliards de FCFA, qui devrait être un instrument privilégié pour la mise en œuvre des actions pour le développement des sports au Tchad, est devenu une institution bureaucratique et budgétivore au service de certains individus. Par conséquent, le Tchad reste en dernier classement presque dans toutes les disciplines sportives en dehors de quelques médailles dans les disciplines telles que le tire à l'arc, karaté, judo...

Concernant le football, les nombreux échecs de l'équipe nationale (SAO), la crise institutionnelle et les conflits d'intérêt au sein de la Fédération Tchadienne de Football, sont des éléments révélateurs pour comprendre combien le football tchadien est pris en otage par des groupes d'intérêt au détriment de la jeunesse. De plus, les infrastructures sportives sont insuffisantes et ne répondent pas aux normes sportives. Seules les villes de N'djamena, de Doba et de Sarh disposent des stades. Ceux des villes de Biltine, Koumra, Bongor, Goz-beida, Bol et Moundou sont restés inachevés.

## V- JEUNESSE ET PRECARITE DE L'EMPLOI

La majorité de personnes identifiées comme chômeurs sont des jeunes dont l'âge se situe entre 15 et 30 ans (54%). La crise économique que connaît le pays a non seulement rendu l'accès à l'emploi difficile, voire impossible, mais aussi précaires les emplois existantes. Depuis plus de deux (2) ans de nombreuses entreprises procédaient à des licenciements massifs au mépris de la législation du travail. C'est ainsi que, plus de 63% des salariés de certaines entreprises sont mis à la porte, soit en instance de licenciement. Plus de 80% des victimes sont des jeunes de moins de 35 ans.

Malgré cette situation, le Gouvernement du Tchad manque des stratégies d'embauche pour la plupart des jeunes diplômés sans emploi. Le taux de chômage au Tchad est anormalement élevé. Mais personne n'ose penser à définir des orientations fiables pouvant donner l'espoir de vie active aux jeunes. La problématique inquiète les concernés puis qu'il n'y a aucune politique concertée et orientée vers leur avenir, à titre d'exemple : au début de l'année 2016, le gouvernement a fait la déclaration qu'il n'y aura pas d'intégration des jeunes à la fonction publique cette année. Le Gouvernement a pris de décision sans toute fois prendre des mesures idoines pour que le secteur privé soit en mesure d'absorber le chômage. Au vu de cela, le CAMOJET a pris l'incitative de réclamer le droit absolu de la jeunesse tchadienne par la voix pacifique en organisant le marche pacifique en date du 6 février 2016 et cela s'est soldé par l'arrestation et la torture de ses membres.



*Manifestation des diplômés sans emplois (N'Djamena, Février 2016)*

En plus de ces actions, le CAMOJET a initié un projet favorisant l'entrepreneuriat des jeunes en collaboration avec une équipe de la Banque Africaine de Développement (BAD) et l'Organisation Internationale de Travail (OIT). C'est un projet orienté vers l'agro-alimentaire et qui prévoit plus de 50 000 emplois à l'horizon 2025.

L'organisation conjointe le 22 octobre 2016 par le CAMOJET, en partenariat avec la Fédération des Syndicats de Services Publics du Tchad (FST) d'une journée de réflexion sur la problématique de l'emploi et chômage des jeunes, témoigne de notre volonté à trouver des solutions efficaces contre la précarité de l'emploi et le chômage des jeunes.

Des déclarations manifestement mensongères et démagogiques sont tout le temps faites lors des Séminaires et ateliers par les ministères en charge de création d'emplois. Selon beaucoup des jeunes que nous avons rencontrés, ces discours n'engagent que ceux qui les font. Le Gouvernement a intérêt à initier des campagnes de lutte contre le chômage afin de relever les défis de l'accès à l'emploi. Le fait de penser à soi-même, très répandu dans le milieu des dirigeants du pays, ne développera pas le pays. Les responsables des

Départements en charge de l'emploi sont appelés à plancher sur le devenir du pays et celui des jeunes en créant des emplois orientés vers le développement durable. Cela, en vue de réduire la pauvreté qui gangrène notre société et, particulièrement la jeunesse.

Les structures de félicitation d'accès à l'emploi manquent dans les instances d'Etat. C'est préoccupant quand on sait que le gouvernement n'a pas un mécanisme fiable et garantissant la transparence dans le recrutement. Ce qui répercute de manière navrante sur la vie socio-économique du pays, en créant des frustrations et des sentiments d'injustice.

Le manque de l'emploi des jeunes actifs et au sein des couches vulnérables accentue davantage leur paupérisation et aggrave l'insécurité dans certaines localités de nos régions ou encore principalement à N'Djamena. Le plus souvent, dans ce pays, les sans-emploi, les diplômés chômeurs, sont parfois conduits à se livrer à des activités peu honorables et délictuelles. Nous pouvons citer, entre autres, l'alcool, la prostitution, la violence, le suicide, l'abandon de famille. Tout cela constitue des maux dans la société tchadienne et l'Etat ne semble pas s'en soucier. De ce fait, les citoyens se posent la question de savoir si certains ministères ne sont pas créés pour faire profiter et satisfaire quelques groupes de personnes au détriment de tous les Tchadiens?

La discrimination des jeunes sur le marché de l'emploi est une réalité malheureusement au Tchad. La culture de la méritocratie et la promotion de l'intérêt général doivent constituer le crédo des employeurs tant dans le public que le privé. Les jeunes doivent cultiver l'excellence, l'honnêteté, l'intégrité et le travail bien fait pour pouvoir s'imposer sur le marché de l'emploi.

Au niveau de l'entreprenariat et l'insertion socio-économique de jeunes, bien qu'il y ait eu beaucoup des initiatives telles que le Fonds National d'Appui à la Jeunesse (FONAJ), l'Office National de Promotion de l'Emploi (ONAPE), la situation de la jeunesse demeure désastreuse. Le budget du FONAJ qui s'élève à plus de 1,56 milliards et celui de l'ONAPE à près de 2,38 milliards de FCFA, ont servi des moyens de détournement à certaines personnalités et n'ont eu aucun impact réel sur les jeunes.

Les jeunes du monde rural sont les oubliés des initiatives gouvernementales de développement, car ils ne sont pas pris sérieusement en compte, ni par les

différents fonds (FONAP, FONAJ, FONAT, FNDS) et moins encore par les organismes d'appui au monde rural (PNSA, ONASA, ONDR, PADIAT etc.).

Cette situation de chômage et de précarité de l'emploi que traverse la jeunesse est rendue plus complexe par la crise économique que connaît le pays actuellement. Cette crise a affaibli les Institutions de la République et a causé des grèves et des grognes dans la société.

Le Gouvernement, au lieu d'instaurer un dialogue franc et sincère avec ses partenaires sociaux, malheureusement il a agi de manière peu démocratique, caractérisée par l'étouffement de toute protestation aussi légale et légitime, soit-elle. On s'achemine donc inévitablement vers l'affaiblissement de notre jeune démocratie.

La jeunesse tchadienne dans son ensemble, abusée par des fausses promesses, brûle d'envie de se lancer dans une grande contestation pour réclamer ses droits.

L'instabilité politique récurrente, la misère quotidienne du plus grand nombre des Tchadiens sont les œuvres et les faits provenant de l'égoïsme et de népotisme du système de gouvernance, conduisant le pays dans une situation désastreuse et un avenir incertain.

Face à cette situation, le CAMOJET en sa qualité de première force sociale de la jeunesse, avait réaffirmé son soutien aux syndicats des travailleurs et des étudiants. En plus, pour la sortie de la crise, nous avons exigé ce qui suit :

- La démission du Gouvernement qui a fait preuve d'incompétence face à la crise sociale et économique ;
- La poursuite judiciaire des détourneurs des biens publics ;
- La levée immédiate des mesures impopulaires et antisociales ;
- Le redressement des régies financières pour une gestion transparente ;
- Le rapatriement des fonds des Tchadiens logés dans les paradis fiscaux etc.



Rencontre avec les membres de la cellule du CAMOJET du Logone Occidental sur la question de l'emploi des jeunes (Moundou, Mars 2016).

## **VI- PHENOMENE DE RADICALISATION ET DE L'EXTREMISME VIOLANT EN MILIEUX JEUNES :**

Depuis son accession à l'indépendance, le Tchad a connu plusieurs conflits qui ont affecté négativement les générations actuelles. Ces conflits sont à l'origine de l'ethnocentrisme, l'intolérance religieuse, la mauvaise gouvernance, le non-respect des valeurs républicaines etc.

Malgré des années conflictuelles, le Tchad pays à majorité musulmane, se trouvant à la croisée de l'Afrique noire et du monde islamo-arabe n'a pas connu des conflits à caractères religieux. Cependant, depuis quelques années, il fait face à la menace du terrorisme et de l'extrémisme violent. Le pays est aux prises des menaces du Boko Haram à travers des actes terroristes à l'intérieur du pays (notamment à N'Djaména) et dans la région frontalière du Lac Tchad en particulier. Les jeunes de cette région frontalière sont les premières victimes, certes, mais compte tenu de la précarité de leur environnement, ils sont deviennent parfois acteurs du phénomène de terrorisme et de l'extrémisme violent. Car, leur situation de pauvreté et d'absence des

politiques d'insertions socio-économiques, favorisent l'expansion de ces idéologies violentes et obscurantistes.

Le Tchad est aussi sous la menace des terroristes du Groupe de DEACH vers sa frontière nord avec la Lybie. Si rien n'est fait de manière urgente pour répondre aux situations des jeunes des régions du Borkou, Tibesti, du Bahr Elgazel , du Lac et du Kanem , Ouaddaï, nous assisterons à une autre montée de l'extrémisme et de la radicalisation des jeunes des régions précitées et leur insertion dans des groupes incontrôlés.

La mobilité des jeunes issus des régions précitées dans la zone Lybie-Tchad-Niger et l'Algérie a aussi pour conséquence le banditisme armé et ses répercussions sur les populations frontalières.

Face au chômage et à la pauvreté, les jeunes désœuvrés des régions précitées deviennent des orpailleurs en toute illégalité et se lancent aussi dans des activités criminelles transfrontalières. Les conséquences des aventures de ces jeunes est la circulation des armes de guerre, de la drogue et les produits de contrebande. Ainsi, il y a un grand risque que le vide laissé par l'Etat dans certaines régions du Tchad, sera comblé par des groupes terroristes et des trafiquants.

A cela s'ajoute une montée de l'extrémisme au sein de la population religieuse, particulièrement les jeunes. Cela se manifeste à travers des nouveaux comportements et réactions qui se distinguent de l'Islam traditionnel du Tchad.

La société tchadienne est une société tolérante faisant de la cohabitation pacifique un acquis primordial. A cet effet, pour prévenir et lutter contre l'extrémisme violent, l'Etat tchadien a suspendu et dissout des associations nationales et ONG internationales ayant des relations avec des organisations salafistes et intégristes. La lutte contre l'extrémisme se fait aussi au sein des institutions religieuses, au sein de la société civile etc.

La cohabitation pacifique et le dialogue inter et intra religieux ont permis aux tchadiens d'éviter des amalgames entre l'Islam et terrorisme et des actes à caractères Islamophobes. En plus de cela, les autorités et la majorité des leaders religieux concourent à lutter contre l'amalgame et l'intolérance religieuse.

Les medias occupent une place importante au sein de la population, car en plus de l'information, elles ont un rôle d'éveilleur de conscience et d'éducation civique des citoyens. Les medias (en particulier les radios communautaires) jouent un rôle primordial de sensibilisation et l'éducation à la paix et à la cohabitation pacifique.

En plus de dialogue inter et intra religieux, la concertation entre les pouvoirs publics et les leaders religieux, il est indispensable de promouvoir une coopération entre ceux derniers, la société civile, la presse et les hommes de la culture. Cette coopération doit être permanente, institutionnelle et doit faire l'objet d'appropriation des toutes les parties à la basse.

Au-delà des normes légales pour la tolérance religieuse, les autorités politiques ont toujours œuvré dans ce sens, notamment à travers des journées commémoratives, participation à des cérémonies religieuses et des actions de solidarité et d'unité lors des évènements. La promotion de la tolérance religieuse se fait aussi à travers les medias et les activités des associations religieuses.

Cependant, il y a une nécessité de promouvoir le dialogue et la tolérance intra religieux au sein des différents courants de l'Islam au Tchad.

L'Union Africaine qui est un partenaire primordial pour le Tchad non seulement en tant qu'une institution continentale, mais aussi comme organisation expérimentée, disposant des moyens et de l'expertise nécessaire pouvant aider les autorités et leaders religieux dans leurs efforts de lutte contre l'extrémisme religieux violent et les amalgames. Elle peut appuyer ces efforts à travers des moyens financiers, techniques et humains. Elle peut aussi favoriser le partage des expériences entres Etats africains ayant des problèmes similaires. A cet effet, la représentation pays de l'Union Africaine doit s'impliquer davantage et éventuellement disposer d'un service permanent sur la question.

Avec la libéralisation de la vie publique en 1990, plusieurs associations, notamment des jeunes ont vu le jour. C'est ainsi que, abandonnant le chemin de la violence comme moyen d'expression, les jeunes tchadiens expriment et plaident leurs revendications à travers des cadres légaux.

La jeunesse faut-il le rappeler joue un rôle primordial pour l’ancrage de la paix dans notre pays. Et ce, à travers la promotion des valeurs républicaines, la cohésion et l’unité nationale, la gestion rationnelle et équitable des biens publics. Cette jeunesse pourra contribuer largement à la lutte contre le radicalisme en son sein. Car, elle a prouvé son civisme, son attachement à la l’égalité et à l’expression démocratique, et elle a fait preuve de maturité et de dignité à travers un comportement responsable, citoyenne durant les menaces terroristes et face aux campagnes de propagandes des intégristes et groupes terroristes, elle a fait une grande résistance.

Nonobstant cela, la jeunesse n’occupe pas la place qui lui revient de droit dans les instances de prise des décisions. La jeunesse est restée toujours un objet d’exploitation, de propagande et de démagogie pendant des décennies. Des promesses et des engagements à l’égard de la jeunesse ne sont jamais tenus. Pire, le politique utilise la jeunesse comme arme afin de parvenir à ses fins. A cela s’ajoute la situation de pauvreté, de l’impossibilité d’accès à la formation et à l’emploi. Cette situation rend propice le phénomène de radicalisation des jeunes et leur engagement dans le terrorisme. **La jeunesse est au cœur des conflits d’intérêts sans être impliquée.**

Nous osons croire que, seule les jeunes eux-mêmes peuvent connaître leurs problèmes et ont la capacité et l’énergie suffisantes à se défendre. Par conséquent, les Etats et les partenaires devraient prendre au sérieux la situation de pauvreté, de l’absence d’éducation et de l’accès à l’emploi des jeunes comme une préoccupation primordiale et urgente. Car, ces problèmes sont des facteurs favorisant la radicalisation des jeunes. Sans oublier le concept cher aux jeunes « ***Tout ce qui est pour nous, sans nous, est contre nous*** ».

## VII- ENGAGEMENT CITOYEN DES JEUNES, DROITS POLITIQUES ET REPRESSION POLICIERE

L'analyse de la situation des jeunes permet de constater que ceux-ci sont confrontés à diverses difficultés pour jouir de leurs droits politiques dans le cadre de leur engagement citoyen.

La Constitution de 1996 dans son article 19 dispose que « **tout individu a droit au libre épanouissement de sa personne dans le respect des droits d'autrui, des bonnes mœurs et de l'ordre public** » et l'article 39 ajoute que « **l'Etat et les collectivités territoriales décentralisées créent les conditions pour l'épanouissement et le bien-être de la jeunesse** ». De ce fait, la jeunesse jouit de prérogatives constitutionnelles pour s'affirmer dans la société au sein de laquelle, elle occupe tant au plan démographique qu'à celui de développement de la nation une place importante.

Dans le cadre de ses engagements internationaux, le Tchad est membre de plusieurs organisations internationales, régionales et sous-régionales. De ce fait, le Tchad est partie prenante à plusieurs conventions et obligations internationales en faveur de la jeunesse. Nous citerons entre autre :

- La conférence des ministres de la jeunesse et des sports de la francophonie (CONFEJES) ;
- La conférence des ministres de la jeunesse et des sports du groupe des cinq (5) pays du sahel (G5 Sahel) ;
- Le Mouvement Panafricain de la Jeunesse (MPJ) ;
- La Charte Africaine de la Jeunesse adoptée en 2006 en Gambie et ratifiée par le Tchad par la Loi 11/PR/2008 du 06 juin 2008, qui définit les engagements des Etats envers la jeunesse ainsi que les droits et obligations des jeunes ;
- La Résolution 2250 (2015) du Conseil de Sécurité des Nations Unies sur la jeunesse, la paix et la sécurité ;
- La Résolution sur l'emploi des jeunes du Parlement Francophone des Jeunes (PFJ) ;
- La Résolution 34/151 adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies en 1979 qui a désigné 1985 « Année Internationale de la Jeunesse

(AIJ) » et consacré la décennie 1985-1995 « Décennie Internationale de la Jeunesse (DIJ) » ;

- Le Plan d'Action Régional (PAR) formulé lors de la réunion préparatoire régionale de l'AIJ tenue en juin 1983 à Addis-Abeba et dont l'une des recommandations fortes a trait à la participation totale de la jeunesse au développement socio-économique de l'Afrique ;
- Le Plan d'Action Mondial sur l'Education Pour Tous (EPT) adopté lors de la conférence mondiale sur l'éducation Pour Tous (en, 1990) ;
- La Résolution instituant le Fonds d'Insertion des Jeunes (FIJ) approuvée par la Conférence des Ministres de la Jeunasses et des Sports d'expression française, pour donner une réponse aux nombreuses demandes des jeunes dans le cadre de leur installation ;
- Le Programme d'Action Mondiale pour la Jeunesse (PAMJ) adopté par l'Assemblée Générale des Nations Unies tenue à Addis-Abeba le 13 Mars 1996 et qui a formulé un certain nombre de directives pratiques devant guider l'élaboration des politiques nationales en faveur des jeunes ;
- Le dispositif mis sur pied par la 1<sup>er</sup> Conférence Mondiale des Ministres de la Jeunesse tenue à Lisbonne du 08 au 12 Aout 1998 axé sur la mise en œuvre du PAMJ.

Malgré de nombreux et importants instruments juridiques nationaux et les obligations internationales au profit de la jeunesse dont le Tchad a souscrit, les droits civiques et politiques des jeunes tchadiens sont constamment violés et méprisés par l'Etat qui est, en principe, le garant constitutionnel.

Contrairement aux engagements internationaux, le Tchad ne dispose pas d'un cadre institutionnel des jeunes pour leur émancipation.

La Conférence Nationale Souveraine (CNS) de 1993 a permit d'asseoir les fondements de base d'un Etat démocratique avec le renforcement des Institutions de la République, l'affirmation du pluralisme politique, syndicat et associative. Elle a aussi recommandé la mise sur pied du Conseil National des Jeunes. C'est ainsi que, après plusieurs années de plaidoyer des organisations de jeunes, le Gouvernement a mis sur pied en 2005 le Conseil National Consultatif des Jeunes (CNCJ). Malheureusement dès sa création, cet organe a été politisé et ne dispose pas des prérogatives pour agir au profit de la jeunesse. Depuis lors, le CNCJ est devenu une simple association

sans une base légale servant de tribune de propagande à des individus sans aucune expérience associative ni compétence et se réclament proche du cercle du pouvoir.

Dans Tous les pays du monde, généralement, les Etats démocratiques gouvernent conformément aux principes de la démocratie, bien qu'il existe quelque fois des raisons d'Etat et des particularités prises en compte.

Mais il est nécessaire de rappeler qu'un Etat démocratique place le peuple au centre de pouvoir de décision et de gestion de l'Etat. Ce peuple varie donc d'un Etat à un autre, alors que le Tchad est dominé par un peuple jeune, gouverné par des actes irréguliers, dont ils sont la cause principale des déstabilisations de la société tchadienne. Pourtant cette jeunesse qui constitue une main forte pour le pays, malheureusement elle fait l'objet de répression et ses droits sont bafoués.

Trois événements ont démontré à quel point l'Etat considère la jeunesse comme une menace et toute revendication même légitime et se faisant dans le respect de la légalité, elle est toujours considérée comme une menace et fait l'objet de répression brutale.

Le 09 mars 2015, des élèves de quelques établissements scolaires de la capitale ont protesté contre la mesure hâtive instituant le port obligatoire de casques pour les motocyclistes occasionnant de débordement de ces derniers durant les manifestations. Ces manifestations et la réaction brutale de la police avait occasionné la mort de l'étudiant MASSING DAOUDA, l'arrestation et la torture de plusieurs autres étudiants et élèves. Ce débordement résulte de la marginalisation de la jeunesse, ses principaux maux qui la minent, dont nous pouvons citer le chômage massif, la mal gouvernance, l'injustice sociale, le manque de consultation préalable...

En se fondant sur le principe de l'article 1<sup>er</sup> de la constitution tchadienne qui dispose : « Le Tchad... fondé sur le principe de la démocratie, le règne de la loi et de la justice », elle ajoute en son article 3 que : « la souveraineté appartient au peuple... ; dont aucune communauté, aucune corporation, aucun parti politique ou association, aucun individu ou groupe d'individus ne peut s'en attribuer l'exercice ».

De cette garantie nous constatons qu'il est normal qu'une autorité en charge d'une fonction régalienne de l'Etat ait constaté des faits et des phénomènes minant la société et, prend des mesures à l'encontre.

Mais quelles sont les procédures de prise des mesures dans un Etat démocratique comme le Tchad, c'est la principale interrogation d'une autorité avant toute mesure. Le manquement à l'obligation de respect procédural peut conduire l'Etat à dérailler, faillir, dérouter de ses pouvoirs, c'est ce qui peut troubler la société dont nous vivons l'exemple à présent.

Pour un Etat, nous rappelons que, tenir des propos mensongers est un acte honteux, regrettables pour une première personne morale du monde comme le Tchad.

Pour la police, nous en sommes persuadés qu'elle ne sait point son rôle dans la société ; dont en rappel, le rôle de la police est en principe orienté par des décisions spécifiques. C'est alors l'exemple de l'article 12 de la déclaration de droits de l'Homme et du Citoyen du 26 août 1789 qui dispose plus fondamentalement : « la garantie des droits de l'Homme et de Citoyen nécessite une force publique ; cette force est donc instituée pour l'avantage de tous, et non pour l'utilité particulière de ceux à qui elle est confiée ». La violation de ce principe conduit aux violations armées, qui conduit à son tour en état ébriété.

C'est pourquoi nous rappelons que conformément aux dispositions du code pénal référé en ses articles 142 et 143 qui sanctionnent les auteurs en cas de violation des droits civiques.

### Les Causes de la manifestation:

- L'obligation du port de casque (beaucoup d'élèves ont vu leurs motos arrêtées par la police) ;
- La violation des locaux des établissements scolaires et étudiants ;
- Bavure policière ;
- Vice de procédure de l'acte rendant obligatoire le port de casque ;

### Les causes indirectes:

- L'injustice sociale ;
- Le chômage ;
- La marginalisation de la jeunesse dans la gestion de la chose publique;
- Le non respect du principe de la démocratie;
- L'absence totale de consultation de la jeunesse et de son cadre d'expression et de consultation.

### Conséquences :

- ❖ Mort d'homme ;
- ❖ Les blessés graves ;
- ❖ Les dommages collatéraux ;
- ❖ Les victimes de traumatisme psychologique ;
- ❖ Tortures ;
- ❖ Asphyxiés par gaz ;
- ❖ Humiliations ;
- ❖ Perte des biens à usage ;
- ❖ La fermeture des établissements scolaires et autres ;

Le Gouvernement est le premier responsable de tout ce qui est arrivé.

En vertu de la disposition de l'article 143 du code pénal, qui dispose que : « lorsqu'un fonctionnaire public, un agent ou un préposé du gouvernement, aura ordonné ou fait quelques actes arbitraires ou attentatoires, soit à la liberté individuelle, soit à la constitution, il sera condamné ...

Si, néanmoins, il justifie qu'il a agit par ordre de ses supérieures pour des objets de ressort de ceux-ci, sur lesquels il leur était dû a l'obéissance hiérarchique, il sera exempt de la peine laquelle le sera, dans ce cas, appliquée seulement aux supérieures qui auront donné l'ordre.

Face à cette situation, dans le souci de rendre justice à la jeunesse et éviter à l'avenir une telle situation, le CAMOJET avait fait les recommandations suivantes :

- Obtenir la démission des responsables en charge de la sécurité publique ;
- Engager des poursuites judiciaires à l'encontre des auteurs de barbarie ;
- Retrait immédiat de l'acte portant obligatoire le port de casque, qui d'ailleurs ne pas une priorité ;
- Aménagement des routes à N'Djaména qui sont cause des accidents ;
- L'organisation des états généraux de la jeunesse ;
- La réforme de la police nationale et de la gendarmerie nationale (la manière de recruter, la mal formation, le favoritisme) ;
- Respect de droits de l'Homme et des principes démocratiques ;
- Impliquer les jeunes dans les prises des décisions suivant une consultation préalable ;
- L'inviolabilité des établissements scolaires et universitaires.

Fidèle à sa logique, le Gouvernement tchadien avait ignoré nos recommandations.

En suite, ne pouvant rester indifférent aux problèmes auxquels font face la jeunesse tchadienne, le CAMOJET à travers sa coordination nationale avait organisé en février 2016 une marche pacifique pour dénoncer le projet de Loi de Finances 2016 gelant le recrutement des jeunes à la Fonction Publique, cette marche avait été soldée par l'arrestation et la torture des certains de nos membres.

Pour nous, bien que longtemps considérée comme un fer de lance, la jeunesse tchadienne fait face à beaucoup de problèmes pour son insertion socio-économique et politique, notamment :

- ✓ Le manque des structures de formation supérieure ;
- ✓ L'inéquation de la formation à l'exigence de l'emploi ;
- ✓ L'accès à l'emploi,
- ✓ Le chômage ;
- ✓ Le phénomène de l'exode rural et urbain,
- ✓ Le manque de politique efficace et efficiente de l'emploi ;
- ✓ Le manque de système et politique des nouvelles technologies.

Le CAMOJET avait fait constaté au Gouvernement avec beaucoup de regret que de multitudes d'initiatives ont servi des moyens des détournements des

deniers publics et d'enrichissement illicites des personnes qui prétendent aider la jeunesse. Ainsi, les structures d'accompagnement et d'appui aux efforts de la jeunesse sont dirigés par des personnes de moralité douteuses, n'ayant aucun profil ni l'expertise dans le domaine de la jeunesse.

L'objectif de cette marche historique était de réaffirmer notre engagement aux côtés de la jeunesse tchadienne pour que le gouvernement tchadien et l'Assemblée Nationale annulent purement et simplement Loi de Finance 2016 suspendant l'intégration des jeunes à la fonction publique pour une période de 3 ans.

Une fois de plus, le Gouvernement avait opté pour la répression en emprisonnant le 6 février 2016 plus de 19 membres et sympathisants du CAMOJET.

Cependant, l'action du CAMOJET a fait fléchir la décision du Gouvernement. C'est ainsi qu'au cours d'un Conseil de Ministres tenu le 11 février 2016, il a été décidé de l'augmentation du quota des jeunes à l'intégration à la Fonction Publique, c'est fut une décision à encourager. Cependant, les efforts consentis antérieurement par le Gouvernement, lesquels se sont traduits par la création des structures comme le FONAJ, le FNDS, le FONAT, l'ONAPE, le Ministère du microcrédit, etc., dont leurs objectifs ne sont pas toujours atteints.

Dans la dynamique de la mobilisation de la jeunesse, nous avons formulé quelques recommandations au Gouvernement :

- ✓ Lever la limitation d'âge à 24 ans pour l'accès à l'Université au Tchad ;
- ✓ Reforme l'enseignement supérieur professionnel pour répondre aux exigences de l'emploi ;
- ✓ L'application stricte et sans condition du quota de 2% pour les expatriés dans les entreprises privées ;
- ✓ Reforme le code du travail pour répondre aux nouvelles exigences de l'emploi ;
- ✓ Mise en place d'une politique efficace et efficiente de l'emploi des jeunes ;
- ✓ Renforcer les structures existantes avec les organes de contrôle pour les amener à atteindre leurs objectifs ;
- ✓ Création d'un fonds d'investissement pour permettre l'entrepreneuriat ;

- ✓ L'accès à tous et sans condition des jeunes à la Fonction Publique ;
- ✓ Encourager les entreprises qui font de leur priorité le recrutement des jeunes par de politiques sociales et fiscales souples, par exemple baisse d'impôts, exonération d'impôts, octroi de subventions, etc.
- ✓ Créer un fond spécial pour encourager les jeunes entrepreneurs
- ✓ Revoir les coûts exorbitants de la connexion à l'internet et les appels des sociétés de téléphonies mobiles.

48h après la libération des activistes du CAMOJET, le monde entier a été indigné par le viol par cinq (5) hommes de la compatriote Zouhoura. Ces violeurs ont posté leur crime sur les réseaux sociaux.

Sur appel du CAMOJET et des quelques rares mouvements féminins, le lundi 15 février 2016, des centaines de manifestants se sont rassemblés devant le domicile familiale de la victime et en suite dans les rues de N'Djamena pour demander justice pour Zouhoura et toutes les victimes des violences sexuelles au Tchad. Les manifestations sont soldées par la mort du jeune ABACHOU HASSAN OUSMANE âgé de 17 ans tué par balle à N'Djamena et un autre jeune de 15 ans tué à Faya. Ce fut une mobilisation historique et sans précédent qui s'est déroulée sur l'ensemble du territoire national. Grace à cette pression populaire, les cinq violeurs et leurs complices ont été arrêtés.

En plus de sa participation aux différentes manifestations, tout en condamnant avec rigueur cette humiliation et violation grave de la dignité de la femme tchadienne, le CAMOJET avait exigé au Gouvernement ce qui suit :

- Le jugement dans la célérité des auteurs et complices de cet acte inhumain ;
- La déchéance de nationalité des auteurs du viol, car ils ne méritent plus une considération dans la société tchadienne ;
- La prise en charge sanitaire, le suivi psychologique de la victime et de sa famille par l'Etat tchadien ;
- La mise sur pied d'une commission d'enquête nationale indépendante et l'élévation au rang de l'officier de l'ordre national de mérite civique de Mlle Zara Mahamat Yesko, pour son audace et courage pour avoir dénoncé ses bourreaux.

Ce triste événement a révélé l'impunité dont jouissent certaines personnes et le degré de la répression dont est capable la police face à des jeunes manifestants pacifiques.

En plus, pour affaiblir la dynamique de mobilisation et couper les jeunes tchadiens du monde extérieur, le Gouvernement a censuré l'internet et particulièrement les réseaux sociaux durant plusieurs mois. Ceci est une violation grave de la liberté d'expression garantie par la Constitution tchadienne.

Ces trois (3) événements que nous avons cités, témoignent à suffisance que les droits politiques et civiques des jeunes sont violés. Et ils sont victimes de manière quotidienne de la répression et des arrestations dans le cadre de leurs engagements citoyens.



Mobilisation des jeunes réclamants justice pour Zouhoura (N'Djamena, Février 2016)



*Manifestation des étudiants et élèves contre le port obligatoire des casques qui s'est soldée par la mort de l'étudiant Daouda Massing, l'arrestation et la torture des centaines des jeunes par la police.*



*Le 15 février 2016 à 17h devant la morgue de HGRN de N'Djamena, retrait du corps de l'élève Abachou Hassan Ousmane âgé de 17 ans tué par bal lors de manifestation justice pour Zouhouira*

## VIII- RECOMMANDATIONS

Le travail d'enquête et d'analyse objective de la situation de la jeunesse tchadienne a abouti au présent rapport. Cependant, notre souci primordial est que, les recommandations de ce rapport servent de plaidoyer pour les jeunes auprès du Gouvernement, du Parlement et les partenaires au développement.

Ainsi, les difficultés des jeunes énumérés dans le présent rapport, nous amènent à faire les recommandations suivantes :

- ***La tenue des Etats Généraux de la jeunesse, afin de diagnostiquer les problèmes et les aspirations des jeunes tchadiens ;***
- ***Renforcer les capacités institutionnelles des structures d'appui et d'action des jeunes;***
- ***Impliquer les jeunes dans les instances de prise des décisions de manière transparente et en tenant compte de leurs représentativités dans la société,***
- ***Rendre transparente, accessibles et fiables les structures et institutions en charge de la jeunesse ;***
- ***La mise en œuvre de la Politique Nationale de la Jeunesse ;***
- ***Revoir le système éducatif et l'enseignement supérieur pour permettre aux jeunes de bénéficier d'une formation de qualité conforme aux besoins du marché de l'emploi ;***
- ***Améliorer le système sanitaire et les services sociaux en prenant en compte les difficultés et les besoins des jeunes en matière de santé ;***
- ***Appuyer de manière transparente, efficace et efficiente les jeunes dans les domaines culturels et sportifs ;***
- ***Promouvoir et faciliter l'accès à l'emploi des jeunes et ce, à travers l'équité dans le recrutement à la Fonction Publique et les entreprises étatiques et paraétatiques ;***
- ***Promouvoir l'employabilité des jeunes grâce au développement du secteur privé et l'entreprenariat des jeunes et favoriser la main d'œuvre nationale ;***
- ***Accélérer le processus du réforme de la Commission Nationale des Droits de l'Homme en conformité avec les Principes de Paris ;***
- ***Garantir et protéger la liberté d'expression : les droits civiques, politiques, associatifs, culturels et économique des jeunes,***

*conformément aux engagements internationaux et instruments juridiques nationaux;*

- *Mettre fin aux phénomènes de l'excision, de mariage précoce et forcé, le viol et toutes les formes des violences faites aux jeunes filles et aux femmes et ce, en mettant fin à l'impunité des auteurs des crimes.*